

Watch the Med Alarm Phone - https://alarmphone.org/

Vous êtes à la recherche de personnes disparues en Grèce

(mise à jour 2022 Août)

Alarm Phone reçoit fréquemment des demandes de parents et d'ami.e.s qui sont à la recherche d'êtres chers disparu.e.s lors de leur voyage en Europe. Nous savons que vous êtes dans une situation très douloureuse et qu'il est difficile de savoir quelles sont les bonnes démarches à entreprendre.

Les informations suivantes sont basées sur les connaissances recueillies par Alarm Phone au cours des dernières années et après les 4 naufrages de décembre 2021 en mer Égée, où de nombreuses personnes ont disparu en Grèce. Les autorités grecques n'ont pas fourni d'informations à leurs familles, et il n'y avait pas non plus de ligne d'assistance téléphonique ou autre structure de soutien pour les guider dans leurs recherches.

Nous espérons que ces informations vous aideront dans votre recherche de réponses. Si un membre de votre famille ou un.e ami.e a disparu dans les eaux grecques ou dans le nord de la Grèce, dans la région d'Evros, vous pouvez suivre les étapes suivantes :

Etape 1

Constituez un document avec toutes les informations concernant la personne disparue :

- son prénom et son nom de famille
- le nom de ses parents
- sa ville de naissance
- âge / date de naissance
- copies de tous les documents disponibles comme le passeport ou la carte d'identité
- numéro de téléphone
- Positions GPS connue avant la disparition de la personne
- quand et où était la personne lors de votre dernier contact ?
- les vêtements portés par la personne (y compris les bagues et les sacs à dos)
- contact avec des co-voyageurs ? Témoins ?

En complément,

S'il y a des témoins, écrivez exactement ce qu'ils et elles vous ont dit, leur nom et leur contact (numéro de téléphone).

Ce document vous servira dans vos recherches et il peut être utile d'avoir toutes les informations à portée de main et réunies lorsque vous vous adressez aux autorités etc.

Si vous faites une demande concernant une personne disparue auprès des autorités en Grèce, il est important de demander **un numéro de protocole**. Un numéro de protocole est une preuve officielle que vous avez transmis votre demande aux autorités. Vous en aurez besoin pour les recherches ultérieures.

Etape 2

Rendez vous à la CROIX ROUGE:

a . En Grèce, il faut enregistrer officiellement la personne disparue. Vous trouverez ici deux possibilités pour entrer en contact :

ICRC Athens Delegation PanepisEmiou street 25-29 Athens 10564 - Greece Tel: + 30 210 8259069 Fax: + 30 210 8832546

Hellenic Croix Rouge Tracing Service 21, 3rd Septemvriou 104 32 Athens - Greece

Email: ath tracing@icr

Tel: +30 210 523 0043 (8.00am - 14.00pm)

Fax: +30 210 523 7700

Email: tracingstaff@redcross.gr

Et en complément :

b. à la Croix-Rouge de votre ville de résidence et demandez aux services de TRACING d'enregistrer la personne comme disparue, avec tous les détails possibles. Ne vous attendez pas à ce qu'ils effectuent des recherches, mais cela permet mais cela garantit que si d'autres autorités du pays s'occupent de cette personne (vivante ou morte), on saura que vous la recherchez.

Les personnes qui recherchent un membre de leur famille sont priées de contacter la Société nationale ou la délégation du CICR dans le pays où ils-elles vivent et sont résident-e-s au moment de leur demande.

Ils ne demandent pas de "documents" (par exemple, le lieu de résidence légal). La famille qui effectue la recherche peut trouver les coordonnées sur le site web du CICR RLF : https://familylinks.icrc.org/

Dans la partie haute du site internet, vous trouverez le filtre "pays et contextes".

Choisissez le pays dans lequel la famille recherchée réside actuellement et vous trouverez toutes les coordonnées des bureaux de la CR/CR RLF et, le cas échéant, du bureau du CICR RLF concerné.

La Société nationale ou le CICR contactera ensuite d'autres membres du Réseau des liens familiaux dans d'autres pays si nécessaire. Cela permet d'assurer un suivi personnel de la demande de recherche. Voir plus d'informations à l'adresse suivante : https://www.icrc.org/fr/doc/assets/files/publications/icrc-001-4102.pdf

Il est également possible d'envoyer un email au lieu de se rendre sur place et cela fait une preuve écrite-mais il se peut que vous ne receviez pas de réponse. Si vous ne recevez pas de réponse, il est recommandé d'appeler et d'obtenir un rendez-vous dans un bureau local.

Etape 3

Les membres de la famille de disparus qui sont en mesure de voyager, ont des papiers pour et la capacité financière peuvent se rendre en Grèce pour effectuer des recherches.

Le fait de se présenter personnellement peut contribuer à accélérer les recherches et donne le sentiment de faire tout ce qui est possible pour le processus de recherche.

Avec la feuille d'enregistrement officielle des disparu-e-s de la Croix-Rouge, vous pouvez vous rendre chez le médecin légiste de la ville où la personne a disparu ainsi qu'au poste de police de la région où la personne a disparu. Ou bien encore, vous pouvez vous adresser à une ONG comme GCR Conseil grec pour les réfugiés (voir : https://www.gcr.gr/en/) pour vous accompagner.

Médecin légiste (Coroner) pour le nord de la Grèce/Evros :

Hôpital général universitaire d'Alexandroupolis

Adresse: Alexandroupoli 681 00, Griechenland

Heures d'ouverture : non limitées

Téléphone: +30 2551 353000

Allez-y et demandez le Dr Pavlidis. C'est le médecin légiste de la région qui a le plus d'expérience.

Étape 4

ADN : Après vous être adressé à la Croix-Rouge en Grèce, vous pouvez également, si vous êtes un proche (père/ mère/sœur/frère/enfant de la personne disparue), demander à **remettre de l'ADN** (ceci est fait par la police) afin que l'identification puisse être faite.

Étape 5

Veuillez noter qu'Alarm Phone n'est pas en mesure d'aider à rapatrier le corps dans votre pays d'origine. Veuillez contacter le médecin légiste, les pompes funèbres locales, votre ambassade ou des personnes de votre communauté connues pour leur expérience dans ce domaine et demandez-leur conseil.

Nous ne pouvons malheureusement pas vous aider dans ce domaine.

Nous souhaitons que vous retrouviez les personnes que vous recherchez en vie.

Si vous les retrouvez, pensez s'il vous plaît à en informer la Croix-Rouge afin de supprimer la demande de recherche pour disparition.

Autres possibilités à vérifier :

Dans le cas où la personne disparue est **en DETENTION**, vous devez vous adresser à **une ONG** ayant des avocats qui demanderont aux autorités où se trouve cette personne.

Voici une liste incomplète : GCR nord / Human Rights 360 / Legal Center Lesvos etc. Cela dépend d'où la personne a disparu.

Souvent, **les téléphones portables** des personnes qui arrivent sont pris par les garde-côtes ou la police, ce qui empêche les personnes de contacter les familles.

Il est très important pour les voyageurs de se souvenir par cœur des numéros de téléphone les plus importants.

Vous pouvez également contacter

- Les garde-côtes grecs de la région où la personne a disparu. Ils ont généralement un officier qui qui peut répondre à vos questions et qui recueille les noms des personnes disparues et les détails en cas de naufrages.
- **-Le médecin légiste** (coroner) local. Il est alors utile de lui remettre le document de l'étape 1 avec les coordonnées de la personne disparue.
- -Les hôpitaux locaux, au cas où la personne y aurait été transférée pour des raisons médicales.

SOYEZ PRUDENT!!!:

Souvent, des personnes abusent de telles situations et contactent parfois les membres de la famille en prétendant avoir vu la personne disparue ou savoir où elle se trouve. Vérifiez et soyez très prudent - c'est une façon de prendre de l'argent aux membres de la famille alors qu'elles sont dans une situation désespérée.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE D'AUTRE :

Vous pouvez déposer une plainte auprès de le DEFENSEUR DES DROITS (OMBUDSMAN) GREC

<u>https://www.synigoros.gr/en?i=stp.en.home</u> et aussi auprès d'autres autorités locales si vous voulez vous plaindre de la procédure utilisée par les autorités grecques pour : informer, soutenir, rechercher et identifier le membre de votre famille.

Notez les problèmes auxquels vous avez été confronté, tels que :

- aucune information donnée par le service public
- pas de soutien social de la part des autorités locales
- pas de traduction fournie
- pas de numéro de protocole fourni
- aucune information donnée par la Croix-Rouge.

Les membres de la famille ou les personnes solidaires peuvent envoyer une lettre officielle par la poste, avec accusé de réception (appelé SYSTIMENI EPISTOLI) qui comporte un numéro électronique. La lettre doit être envoyée à :

- 1. le médecin légiste (latrodikas>) de l'hôpital le plus proche.
- 2. Le cimetière (Nekrotafio) de la ville la plus proche.
- 3. La Croix Rouge

avec des plaintes similaires comme à l'Ombudsmann grec et en leur demandant d'intervenir.

Indiquez toujours un numéro de téléphone et le nom d'une personne qui peut être contactée pour être informée.

Watch the Med Alarm Phone - https://alarmphone.org/